Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 057-200073609-20261008-DCA162026-DE

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

CCAS DE OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du **08 OCTOBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre, le conseil d'administration du CCAS de ***OGY-MONTOY-FLANVILLE*** étant réuni à la mairie de Montoy-Flanville, après convocation légale, sous la présidence de Madame Marina Gautier, Vice-Présidente

Membres du CA : **17**

Présents : **15**

Votants : **16**

Etaient présents :

Mesdames : Sophie ATAKAYA, Antoinette BASTIEN, Laurence BAYEUR, Mélanie CARNIEL, Audrey CAROLÉO, Sophie CENTONZE, Débora DIAZ, Caroline GANNE, Marina GAUTIER, Monique GUILLAUME, Sabrina HAJRI, Valérie SIMONIN, Carole TRIBOULOT
Messieurs : Jordan MAYER, Hugo WEBER
Etaient absent excusé : Eric GULINO
Étai(ent) absent(s) : /
Procuration : Mme Carole TRIBOULOT a donné procuration à Mme Marina GAUTIER

Un scrutin a eu lieu, Madame Audrey CAROLEO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Vice-Présidente certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 12/10/2026 et que la convocation du conseil avait été faite le 02/10/2026.

N° 16/2026 – Règlement intérieur du CCAS

Rapporteur : Marina GAUTIER

VU L'article R. 123-19 du Code de l'action sociale et des familles prévoyant que le Conseil d'administration établit son règlement intérieur afin de définir son organisation et son fonctionnement interne ;

VU La délibération du Conseil municipal N° 09/2026 en date du 29 avril 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après discussion et délibération, le conseil d'administration par **16 VOIX POUR,**

- **ADOPTE** le règlement intérieur du centre communal d'action sociale annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que le règlement intérieur est applicable à compter de son adoption ;
- **COMMUNIQUE** le règlement intérieur à l'ensemble des administrateurs et le tient à la disposition du public.

MAIRIE D'OGY-MONTOY FLANVILLE (MOSELLE)

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 08 octobre 2026

La Vice-Présidente,
Marina GAUTIER